

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 septembre 2018  
Date d'affichage 26 septembre 2018  
**Nombre de conseillers**  
en exercice 29  
présents 19 (+ 8 procurations)  
votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181001-DEL\_18\_09\_26\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2018  
Publication : 02/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SIX SEPTEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mr Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mr Daniel GUEDET, Mr Jacky TACHEAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUIERA, Mr Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Michel DIEDERICH, Mr Gérard GUESNE, Mr Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mr Thierry PERRE, Mr Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

**Excusés** : Mr Jean THOREAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mr Gaétan THOMAS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mr Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Hélène LORIoT (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mr Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX VOIRIES ET RESEAUX A LA SUITE DES INONDATIONS DE MAI/JUIN 2018**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des inondations de Mai/Juin dernier, et aux travaux qu'il convient de mener sur nos réseaux et voiries concernés, nous avons la possibilité de percevoir des subventions au titre de :

- 1 – Dotation de solidarité (Etat)
- 2 – Dotation des équipements des territoires ruraux (Etat)
- 3 – Aide exceptionnelle du Conseil Départemental 72
- 4 – Fonds d'urgence de la Région des Pays de la Loire

Pour rappel, le montant des travaux envisagés s'élève à 114 552.70 € HT.

Il précise que 20% du montant des travaux peuvent être sollicités au titre de ces 4 aides, soit 4 fois 22 910.54 €.

Il resterait à la charge de la commune 20% des travaux soit 22 910.54 €.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** d'adopter le programme des travaux correspondant ainsi que le plan de financement.

<b>Dépenses -</b>		<b>Recettes +</b>	
➤ Devis Flécharde Marceau/Fontaine	44 452.70€	➤ Dotation de solidarité	22 910.54€
➤ Devis Flécharde Pré de Carcé	70 100.00€	➤ Dotation des équipements des TR	22 910.54€
		➤ Aide exceptionnelle du CD72	22 910.54€
		➤ Fonds d'urgence de la Région PdL	22 910.54€
		Autofinancement Communal	22 910.54€
	<b>114 552.70€ HT</b>		<b>114 552.70€ HT</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A déposer les 4 demandes d'aide auprès des co-financeurs à savoir :
  - L'Etat (Dotations de solidarité et des équipements des territoires ruraux)
  - Le Conseil Départemental 72 (Aide exceptionnelle)
  - La Région des Pays de la Loire (Fonds d'urgence)
- A effectuer toutes démarches visant au bon déroulement de ces travaux.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**